



Terminer complètement la transformation laïque!

L'Association des Libres Penseurs Suisse (ASLP) constate avec préoccupation que des efforts et des demandes croissantes de reconnaissance par l'Etat de nouvelles communautés religieuses prennent place. Au lieu de reconnaître d'autres communautés religieuses de manière arbitraire et par tolérance incomprise, la sécularisation de tous les cantons de Suisse devrait être mise en œuvre de manière cohérente à moyen terme. Dans l'intérêt d'une société ouverte et libre, l'État et l'Église devraient finalement être désolidarisés et séparés.

L'ASLP est préoccupée par les réclamations de la reconnaissance par l'Etat de nouvelles communautés religieuses et rejette catégoriquement la reconnaissance d'autres communautés religieuses comme Églises nationales:

- La population suisse est de plus en plus laïque. Aujourd'hui, une nette majorité de Suisses entretiennent des relations distantes avec les religions. Les églises nationales perdent de plus en plus de membres. Cette partie de la population qui ne se sent affilié à aucune religion et qui a une relation distanciée avec la religion en général grandit le plus rapidement. Dans ce contexte, il est injustifiable que d'autres communautés religieuses soient publiquement reconnues.
- La reconnaissance par l'État d'une communauté religieuse favorise avant tout les institutions et les fonctionnaires, et non les membres. Il n'est même pas clair quelles institutions pourraient être impliquées. Par exemple, aucune des organisations faïtières existantes ne peut prétendre représenter une majorité des musulmans décentralisés. En outre, de nombreux musulmans en Suisse vivent aussi éloignés de la religion que les chrétiens.¹
- La reconnaissance par l'Etat de nouvelles communautés religieuses vise, entre autres, à les contraindre à s'engager clairement en faveur des valeurs qui s'appliquent en Suisse. Quoi qu'il en soit, des valeurs telles que la démocratie, la dignité humaine, l'égalité des sexes et les droits de l'homme en général sont universellement applicables conformément à la conception de notre État de droit et doivent donc être développées dans toute la société. Une reconnaissance étatique de certaines communautés religieuses n'est pas nécessaire pour les engager dans notre modèle de valeurs. Le fait est que tant que les communautés religieuses reconnaissent les valeurs fondamentales reconnues, en particulier les droits de l'homme, elles peuvent se développer librement dans le cadre de la liberté d'expression et de réunion en Suisse. D'autre part, les communautés, qui ne partagent pas ce consensus de base, ne peuvent être apprivoisées en reconnaissant leurs formes plus libérales, mais sont des cas pour la sécurité nationale et pour la police.
- De nos jours, les relations entre l'État et les Églises nationales existantes sont souvent fortement imbriquées et il y a un manque flagrant de transparence en ce qui concerne les subventions étatiques. Par exemple, aucune distinction n'est faite entre les objectifs de culte

¹Selon l'office fédéral de la statistique ([Source](#)) environ 45 % des musulmans ne fréquentent jamais une mosquée, tandis que 30 % d'entre eux ne fréquentent pas une mosquée plus de cinq fois par an.

des objectifs sociaux. La reconnaissance d'autres communautés ne ferait qu'exacerber ces problèmes.

- Les communautés religieuses n'ont besoin ni des privilèges de l'État ni de leur propre forme juridique pour fonctionner. Il n'y a aucune raison pour que les communautés religieuses soient mieux traitées que les autres forces de la société civile (ONG, partis, associations).
- Un État moderne est attaché à la neutralité religieuse et doit traiter toutes les communautés religieuses sur un pied d'égalité tant qu'une religion ne constitue pas une menace pour une société ouverte. La reconnaissance de communautés religieuses supplémentaires - sélectionnées - ne signifierait pas l'égalité, mais une discrimination supplémentaire à l'encontre des communautés religieuses non reconnues. L'égalité de traitement ne peut être réalisée que par la séparation cohérente de l'État et de l'Église.

L'ASLP rejette donc fermement et catégoriquement la reconnaissance des autres communautés religieuses. Au contraire, les relations entre l'Etat et l'Eglise - c'est-à-dire entre les cantons et les Eglises nationales - doivent être systématiquement dissociées.

12 septembre 2018